



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00064

Numéro SIREN : 329 651 129

Nom ou dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 641

TEN FRANCE BORDEAUX
7 AV RAYMOND MANAUD
ILOT C3-1 - BAT B / CS 60267
33525 BRUGES CEDEX

Nos références : YMY

SAINTES, le 28 Février 2017

Certificat de dépôt des comptes annuels

Numéro d'identification : 329 651 129

Numéro de gestion : 2000 B 00064

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION

Adresse : AV Monseigneur Chauvin

17500 Jonzac

Nous soussigné, Greffier du Tribunal de Commerce de SAINTES, certifions avoir reçu en dépôt les comptes annuels de la société susvisée :

Numéro du dépôt : 641

Date du dépôt : 28/02/2017

Exercice clôturé le : 31/01/2014

Type de comptes : Comptes sociaux

Le présent dépôt donnera lieu à l'insertion d'un avis au B.O.D.A.C.C.

Le Greffier,



Déposé le

28 FEV. 2017

N° RCS

N° de dépôt

01389
641

SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 €
Siège social : Avenue Monseigneur Chauvin- 17500 JONZAC
329 651 129 RCS SAINTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2014

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2014

DEUXIEME RESOLUTION

- à titre de dividendes aux actionnaires, à concurrence de 597.500 €
Soit 23,90 € par action
- le solde, soit 1.114 €
en totalité au compte "autres réserves"

Il est précisé que l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 JANVIER 2014 est éligible à la réfaction de 40 %.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} JUILLET 2014, déduction faite des prélèvements sociaux et du prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % d'impôt sur le revenu.

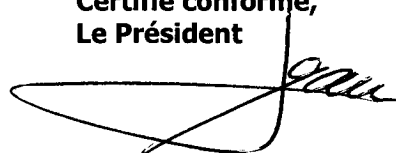
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 JANVIER 2013 : 692.500 €, Soit 27,70 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2012 : 750.000 €, Soit 30 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2011 : 400.000 €, soit 16 € par action.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 JUIN 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Président



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2050 - ACD-GROUPE Février 2014 - 136 014

Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : AVENUE MONSIEUR CHAUVIN 17504 IONZAC		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 2 9 6 5 1 1 2 9 0 0 1 0		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31/01/2014	N-1 31/01/2013
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement*	CX	CC	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
Fonds commercial (1)	AH	AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN	BN	
En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
Autres créances (3)	BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 32 500	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: 33 494	(3) Part à plus d'un an: CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks:	Créances:

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2014 - 136 015

N° 2051 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise SAS SEUGNE DISTRIBUTION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	3 035 080	3 033 215
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	598 614	694 365
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	3 984	9 210
	TOTAL (I)	DL	3 681 677	3 780 790
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	96 980	111 980
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	96 980	111 980
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 493 956	5 480 675
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 704 177	1 192 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 745 816	2 668 931
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 073 990	1 319 092
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	151 263	174 243
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	11 169 202	10 835 771
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 947 860	14 728 542
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 424 481	7 586 898
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 100 926	1 645 755

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2052 - ACD-GROUPE

Février 2014 - 136 016

Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	38 125 109	FB	FC	38 125 109	38 269 070
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	3 288 682	FE	FF	3 288 682	3 159 197
		FG	749 846	FH	FI	749 846	645 110
		FJ	42 163 637	FK	FL	42 163 637	42 073 377
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	2 352	2 001
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	139 907	161 590
	Autres produits (1) (11)				FQ	13 456	20 308
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	42 319 352
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	33 309 584	32 852 149
	Variation de stock (marchandises) *				FT	159 822	140 300
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	79 218	78 719
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(1 079)	(5 964)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 030 176	2 945 534
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	662 220	622 990
	Salaires et traitements *				FY	3 305 122	3 193 114
	Charges sociales (10)				FZ	1 115 640	1 084 929
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	346 449	499 578
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	67 328	52 830
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		31 000	
	Autres charges (12)			GE	8 879	8 419	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	42 083 358
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	235 994	753 677
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	364 524	335 070
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	729	1 227
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	62 643	60 335
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	427 896	396 632
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	158 946	187 573
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	158 946	187 573
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	268 950	209 060
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	504 943	962 737

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2053 - ACD-GROUPE
Février 2014 - 136 017

N° 2053 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise SAS SEUGNE DISTRIBUTION				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	13 152	9 978	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 800	19	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	21 373	10 155	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	42 325	20 152	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	21 727	2 905	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	6 466	105	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	1 146	1 161	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29 339	4 171	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	12 985	15 981	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	13 374	94 989		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(94 059)	189 363		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	42 789 573	42 674 060	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	42 190 959	41 979 695	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	598 614	694 365	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 387	5 916
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	424 699	392 804
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	37 727	26 520
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	7 302	4 775
	(9)	Dont transferts de charges			A1	86 822	62 197
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 029	1 926
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes				3 821		13 152	
Amortissements dérogatoires				1 146		6 373	
Sorties immobilisations				6 466		7 800	
Litiges / reprises sur provision				15 761		15 000	
Pénalités				2 145			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2013 au 31/01/2014

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 947 860** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **42 789 573** euros et un total **charges** de **42 190 959** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **598 614** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2013** et finit le **31/01/2014**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2014** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable CRC99-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Droits individuels à la formation

Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2010	31/01/2011	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2014
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	43 930 713	44 203 662	42 180 569	42 073 377	42 163 637
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	1 070 848	1 892 589	1 802 735	1 453 737	858 394
	Impôts sur les bénéfices	39 829	325 939	222 962	189 363	(94 059)
	Participation des salariés	106 518	279 650	239 856	94 989	13 374
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	442 091	804 612	773 818	694 365	598 614
	Résultat distribué	442 000	400 000	750 000	692 500	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	37	51	54	47	38
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	18	32	31	28	24
	Dividende attribué	18	16	30	28	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	154	144	146	140	142
	Montant de la masse salariale	3 230 773	3 102 862	2 952 033	3 167 926	3 296 316
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 027 438	1 050 355	1 064 037	1 084 929	1 115 640

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE acquis au titre de l'exercice clos le 31/01/2014 est inscrit en produit à recevoir pour 134 577 €.

Compte tenu de la date de clôture, le montant du CICE effectivement déduit de l'impôt s'élève à 122 377 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Au cours de l'exercice, l'entité a affecté le CICE à l'amélioration de son fonds de roulement, et l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 203 K€, ainsi que la création/maintien de 2 emploi(s).

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	481 150		2 951			484 100
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	481 150		2 951			484 100

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2014	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474					205 474
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	1 915 504		69 606			1 985 111
Instal technique, matériel outillage industriels	2 521 772		48 638			2 570 411
Instal., agencement, aménagement divers	351 166		26 554			377 720
Matériel de transport	28 878				15 500	13 378
Matériel de bureau, mobilier	351 722		55 332		14 564	392 490
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 374 517		200 130		30 064	5 544 583

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	886 618		3 690			890 308
Prêts et autres immobilisations financières	302 847		29 197			332 044
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 356 628		32 887			5 389 515

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2014
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	131 911	8 414		140 325
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 911	8 414		140 325
Terrains	44 592			44 592
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 476 426	118 668		1 595 094
Instal technique, matériel outillage industriels	2 251 057	153 142		2 404 199
Autres Instal., agencement, aménagement divers	253 581	33 344		286 925
Matériel de transport	22 370	42	9 035	13 378
Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	298 440	32 837	14 564	316 713
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 346 466	338 034	23 599	4 660 902

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2014
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	9 210	1 146	6 373	3 984
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES	9 210	1 146	6 373	3 984
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	111 980		15 000	96 980
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	111 980		15 000	96 980
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	42 565	58 692	42 565	58 692
	Sur comptes clients	14 665	6 761	10 520	10 906
	Autres		1 875		1 875
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 230	67 328	53 085	71 473
TOTAL GENERAL		178 421	68 475	74 458	172 437
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			67 328 1 146	53 085 21 373	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dépréciations

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2014
Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	42 565	58 692	42 565	58 692
	Sur comptes clients	14 665	6 761	10 520	10 906
	Autres		1 875		1 875
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 230	67 328	53 085	71 473

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2014	Dépréciations	Net au 31/01/2014	Net au 31/01/2013
Matières premières, approvisionnements	16 577		16 577	15 498
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 484 983	58 692	4 426 291	4 602 239

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros

	31/01/2014	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	298 725	33 494	265 230
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	13 143	13 143	
Autres créances clients	304 092	304 092	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 410	2 410	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	92 389	92 389	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	12 200	12 200	
Groupe et associés	2 427 175	2 427 175	
Débiteurs divers	616 077	616 077	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	106 285	106 285	
TOTAL DES CREANCES	3 905 815	3 607 265	298 549

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Dettes

Etat exprimé en euros	31/01/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	5 493 956	2 792 732	1 978 502	722 723
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	1 704 177	1 704 177		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 745 816	2 745 816		
Personnel et comptes rattachés	362 427	362 427		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	237 433	237 433		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	89 581	89 581		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	384 549	384 549		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	151 263	107 766	43 497	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	11 169 202	8 424 481	2 021 999	722 723

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

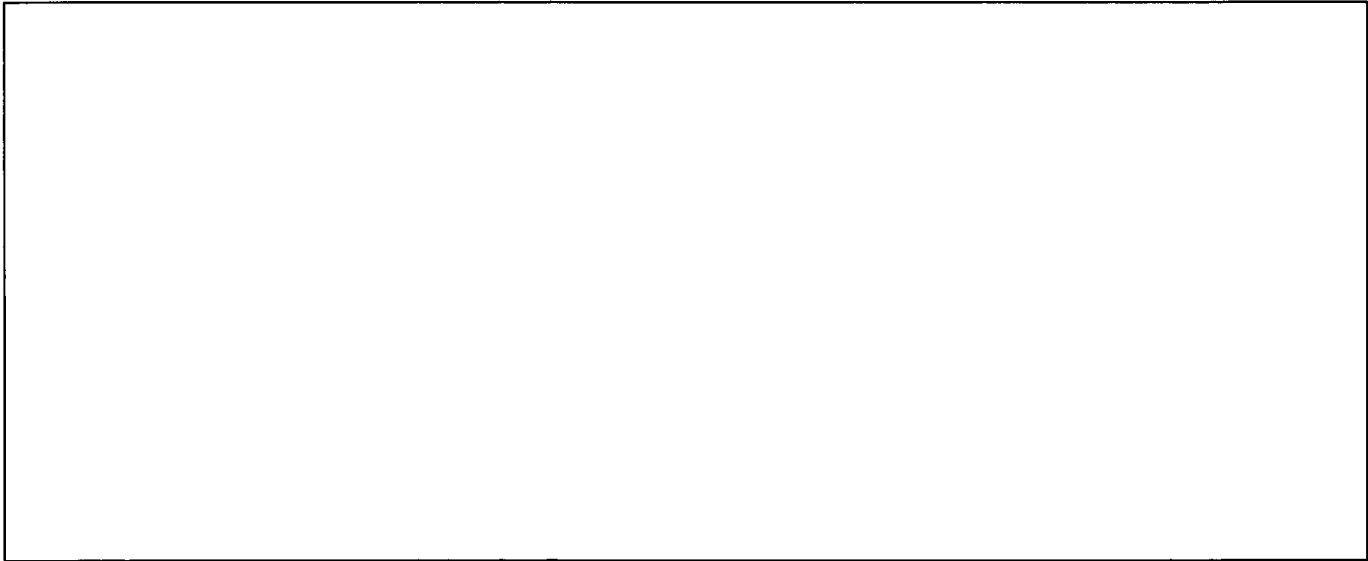
<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	8 302
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	562 677
Dettes fiscales et sociales	826 240
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 026
	1 398 245

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	220 181
Autres créances	266 737
	486 917

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	106 285	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	106 285	



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/01/2014

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	25 000,00	1,6000	40 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2013	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2014
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 033 215	1 865			3 035 080
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	694 365	(694 365)		598 614	598 614
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	9 210			(5 226)	3 984
TOTAL	3 780 790	(692 500)		593 387	3 681 677

Date de l'assemblée générale 26/07/2013

Dividendes attribués 692 500

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 692 500

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 088 290

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 088 290

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (99 113)

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(1) après retraitements fiscaux.

Accroissements et allègements
 de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros		31/01/2014
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	3 984
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	3 984

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	5 144
	Tascom	13 000
	Effort construction	1 116
	Participation des salariés	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		19 260

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros		31/01/2014
Rémunérations des membres : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance		

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

		31/01/2014	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		11	
	Professions intermédiaires		12	
	Employés		119	
	Ouvriers			
	TOTAL		142	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2014	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STEVA SCI			1 098 680	99,97	458 809
GENICOT SCI			177 287	99,90	46 322
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/01/2014

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation

Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	4 167 163	
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	91 469	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 427 175	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 704 177	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	364 524	
Autres produits financiers	60 176	
Charges financières		
Charges financières	37 727	

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	€
L'intéressement des salariés pour	13 374 €

Droit Individuel à la Formation - DIF

Les salariés ont acquis un droit individuel à la formation de 13 119 heures.

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 119 163 €

Engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'entité utilise la dérogation de simplification prévue pour les structures employant moins de 250 salariés.

L'estimation des engagements est donnée en ne retenant que les salariés âgés d'au moins 50 ans. Les autres engagements n'ont pas été pris en considération au regard de leur échéance lointaine (supérieure à 10 ans).

Pour les situations retenues, les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à 67 ans ;
- taux de progression des salaires 0% ;
- charges sociales sur indemnités :
 - Cadres : 45%
 - Non Cadres : 35% ;
- pas d'actualisation financière ;
- probabilités de survie : table TPRV93 ;
- taux de turn-over : 1% /an constant

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Pour l'ensemble de ses engagements, la société dispose d'un contrat d'assurance affecté dont la valeur à la clôture est de 48.7K€ déduits de la somme indiquée ci-dessus.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	3 821	13 152
Amortissements dérogatoires	1 146	6 373
Sorties immobilisations	6 466	7 800
Litiges / reprises sur provision	15 761	15 000
Pénalités	2 145	

Informations diverses

Entité consolidant les comptes de la société

SAS EJ FINANCES II - SIRET 483 693 909
AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN
17500 JONZAC

Honoraires versés au(x) commissaire(s) aux comptes

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes.....	11 950 €
- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.....	€

Parties liées - Code du Commerce - R123-198-11°

Liste des transactions, au sens de l'article R. 123-199-1, effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

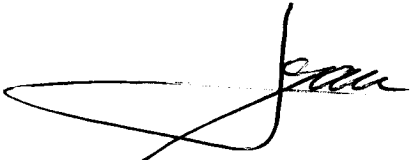
Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité

NEANT

SAS SEUGNE DISTRIBUTION

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels

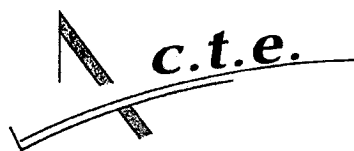
Exercice clos le 31 janvier 2014

Certifié conforme
le Président


A.C.T.E.

ANALYSES CONSEILS TRAVAUX D'EXPERTISE COMPTABLE

B.P. 80 369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18 - www.cabinet-acte.fr



Mesdames, Messieurs les Actionnaires
SAS SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS

Avenue Monseigneur Chauvin
17500 JONZAC

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. SEUGNE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. En particulier concernant la méthode de valorisation des stocks et des marges arrières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

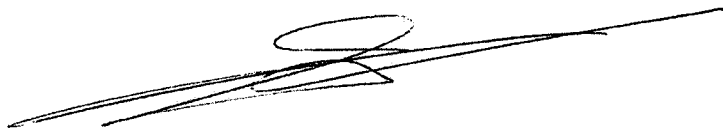
3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 11 juin 2014

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE**



Gilles SISSO

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Bordeaux

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/01/2014				31/01/2013
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	145 600	140 325	5 275	10 739
Fonds commercial (I)	338 500		338 500	338 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	205 474	44 592	160 881	160 881
Constructions	1 985 111	1 595 094	390 017	439 078
Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 570 411	2 404 199	166 211	270 715
Autres immobilisations corporelles	783 588	617 016	166 571	157 375
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	4 167 163		4 167 163	4 167 163
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	890 308		890 308	886 618
Prêts	33 319		33 319	33 319
Autres immobilisations financières	298 725		298 725	269 528
TOTAL (II)	11 418 198	4 801 227	6 616 971	6 733 917
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	16 577		16 577	15 498
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 484 983	58 692	4 426 291	4 602 239
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	317 235	10 906	306 329	271 339
Autres créances	3 150 251	1 875	3 148 376	2 682 855
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	327 031		327 031	331 000
Charges constatées d'avance	106 285		106 285	91 694
TOTAL (III)	8 402 362	71 473	8 330 889	7 994 625
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF	19 820 560	4 872 700	14 947 860	14 728 542

(1) dont droit au bail

32 500

32 500

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

33 494

33 495

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2014

31/01/2013

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 035 080	3 033 215
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	598 614	694 365
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	3 984	9
	Total des capitaux propres	3 681 677	3 780 790
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	96 980	111 980
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	96 980	111 980
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 493 956	5 480 675
	Emprunts et dettes financières divers	1 704 177	1 192
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 745 816	2 668 931
	Dettes fiscales et sociales	1 073 990	1 319 092
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	151 263	174 243
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	11 169 202	10 835 771
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 947 860	14 728 542
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		598 613,61	694 365
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 424 481	7 586
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 100 926	1 645 755

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2014

31/01/2013

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	38 125 109		38 125 109	38 269 070
	Production vendue (Biens)	3 288 682		3 288 682	3 159 197
	Production vendue (Services et Travaux)	749 846		749 846	645 110
	Montant net du chiffre d'affaires	42 163 637		42 163 637	42 073 377
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 352	2 001
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			139 907	161 590
	Autres produits			13 456	20 308
	Total des produits d'exploitation (1)			42 319 352	42 257 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			33 309 584	32 852 149
	Variation de stock			159 822	140 300
	Achats de matières et autres approvisionnements			79 218	78 719
	Variation de stock			(1 079)	(5 964)
	Autres achats et charges externes			3 030 176	2 945 534
	Impôts, taxes et versements assimilés			662 220	622 990
	Salaires et traitements			3 305 122	3 193 114
	Charges sociales du personnel			1 115 640	1 084 929
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			346 449	499 578
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			67 328	52 830
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				31 000
	Autres charges			8 879	8 419
	Total des charges d'exploitation (2)			42 083 358	41 503 599
RESULTAT D'EXPLOITATION				235 994	753 677

~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2014

31/01/2013

RESULTAT D'EXPLOITATION		235 994	753 677
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	364 524	335 070
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	729	1 227
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	62 643	60 335
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		427 896	396 632
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	158 946	187 573
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		158 946	187 573
RESULTAT FINANCIER		268 950	209 060
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		504 943	962 737
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	13 152	9 978
	Sur opérations en capital	7 800	19
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	21 373	10 155
	Total des produits exceptionnels	42 325	20 152
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21 727	2 005
	Sur opérations en capital	6 466	100
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 146	1 161
	Total des charges exceptionnelles	29 339	4 171
RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 985	15 981
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOT SUR LES BENEFICES		13 374 (94 059)	94 989 189 363
TOTAL DES PRODUITS		42 789 573	42 674 060
TOTAL DES CHARGES		42 190 959	41 979 695
RESULTAT DE L'EXERCICE		598 614	694 365
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		424 699	392 000
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		37 727	26 520

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 14 947 860 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 42 789 573 euros et un total charges de 42 190 959 euros, dégageant ainsi un résultat de 598 614 euros. L'exercice considéré débute le 01/02/2013 et finit le 31/01/2014. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 31/01/2014 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable CRC99-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Droits individuels à la formation

Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF.


COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2010	31/01/2011	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2014
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	43 930 713	44 203 662	42 180 569	42 073 377	42 163 637
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 070 848	1 892 589	1 802 735	1 453 737	858 394
	Impôts sur les bénéfices	39 829	325 939	222 962	189 363	(94 059)
	Participation des salariés	106 518	279 650	239 856	94 989	13 374
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	442 091	804 612	773 818	694 365	598 614
	Résultat distribué	442 000	400 000	750 000	692 500	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	37	51	54	47	38
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	18	32	31	28	24
	Dividende attribué	18	16	30	28	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	154	144	146	140	142
	Montant de la masse salariale	3 230 773	3 102 862	2 952 033	3 167 926	3 296 316
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 027 438	1 050 355	1 064 037	1 084 929	1 115 640

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE acquis au titre de l'exercice clos le 31/01/2014 est inscrit en produit à recevoir pour 134 577 €.

Compte tenu de la date de clôture, le montant du CICE effectivement déduit de l'impôt s'élève à 122 377 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Au cours de l'exercice, l'entité a affecté le CICE à l'amélioration de son fonds de roulement, et l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 203 K€, ainsi que la création/maintien de 2 emploi(s).


COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	481 150		2 951			484 100
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	481 150		2 951			484 100

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2014	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	


COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474					205 474
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 915 504		69 606			1 985 111
Instal technique, matériel outillage industriels	2 521 772		48 638			2 570 411
Instal., agencement, aménagement divers	351 166		26 554			377 720
Matériel de transport	28 878				15 500	13 378
Matériel de bureau, mobilier	351 722		55 332		14 564	392 490
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 374 517		200 130		30 064	5 544 583

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de ménenature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2014
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	886 618		3 690			890 308
Prêts et autres immobilisations financières	302 847		29 197			332 044
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 356 628		32 887			5 389 515

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.


COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2014
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	131 911	8 414		140 325
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 911	8 414		140 325
Terrains	44 592			44 592
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 476 426	118 668		1 595
Instal technique, matériel outillage industriels	2 251 057	153 142		2 404 199
Autres Instal., agencement, aménagement divers	253 581	33 344		286 925
Matériel de transport	22 370	42	9 035	13 378
Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	298 440	32 837	14 564	316 713
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 346 466	338 034	23 599	4 660 902

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/01/2014

PROVISIONS REGLEMEENTES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires	9 210	1 146	6 373	3 984	
Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92					
Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTES	9 210	1 146	6 373	3 984	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges	111 980		15 000	96 980	
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	111 980		15 000	96 980	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours	42 565	58 692	42 565	58 692	
Sur comptes clients	14 665	6 761	10 520	10 906	
Autres		1 875		1 875	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 230	67 328	53 085	71 473	
TOTAL GENERAL	178 421	68 475	74 458	172 437	

Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	67 328	53 085	
		1 146	21 373	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2014
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	42 565	58 692	42 565	58 692
Sur comptes clients	14 665	6 761	10 520	10 906
Autres		1 875		1 875
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 230	67 328	53 085	71 473

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2014	Dépréciations	Net au 31/01/2014	Net au 31/01/2013
Matières premières, approvisionnements	16 577		16 577	15 498
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 484 983	58 692	4 426 291	4 602 239

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

~~COMMISSAIRE AUX COMPTES~~

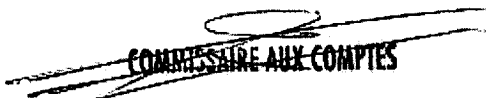
Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2014	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	298 725	33 494	265 230
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	13 143	13 143	
Autres créances clients	304 092	304 092	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 410	2 410	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	92 389	92 389	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	12 200	12 200	
Groupe et associés	2 427 175	2 427 175	
Débiteurs divers	616 077	616 077	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	106 285	106 285	
TOTAL DES CREANCES	3 905 815	3 607 265	298 549

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.


COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	5 493 956	2 792 732	1 978 502	722 723
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	1 704 177	1 704 177		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 745 816	2 745 816		
Personnel et comptes rattachés	362 427	362 427		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	237 433	237 433		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	89 581	89 581		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	384 549	384 549		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	151 263	107 766	43 497	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	11 169 202	8 424 481	2 021 999	722 723

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

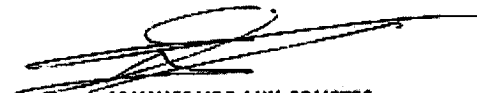
<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	8 302
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	562 677
Dettes fiscales et sociales	826 240
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 026
	1 398 245

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	220 181
Autres créances	266 737
	486 917

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	106 285	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	106 285	



COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2014	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2013	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2014
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 033 215	1 865			3 035 080
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	694 365	(694 365)		598 614	598 614
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	9 210			(5 226)	3 984
TOTAL	3 780 790	(692 500)		593 387	3 681 677

Date de l'assemblée générale 26/07/2013

Dividendes attribués 692 500

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 692 500

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 088 290

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 088 290

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (99 113)



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.


COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/01/2014

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

504 943

(76 704)

581 647

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

(389)

(17 355)

16 966

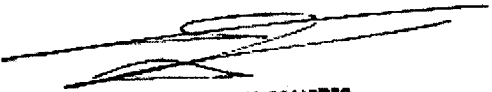
RESULTAT COMPTABLE

504 555

(94 059)

598 614

(1) après retraitements fiscaux.


COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2014

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	3 984
	Autres	
	 COMMISSAIRE AUX COMPTES	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		3 984

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	5 144
	Tascom	13 000
	Effort construction	1 116
	Participation des salariés	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		19 260

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

.NNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2014

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.



COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

31/01/2014

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

11

Professions intermédiaires

12

Employés

119

Ouvriers

TOTAL

142

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2014	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STEVA SCI			1 098 680	99,97	458 809
GENICOT SCI			177 287	99,90	46 322
 COMMISSAIRE AUX COMPTES					
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros		31/01/2014	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations			4 167 163	
Créances rattachées à des participations				
Prêts et autres immobilisations financières			91 469	
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances			2 427 175	
Capital souscrit appelé, non versé				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			1 704 177	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits financiers				
Produits de participations			364 524	
Autres produits financiers			60 176	
Charges financières				
Charges financières			37 727	

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	€
L'intéressement des salariés pour	13374 €

Droit Individuel à la Formation - DIF

Les salariés ont acquis un droit individuel à la formation de 12924 heures.

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 119163 €

Engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'entité utilise la dérogation de simplification prévue pour les structures employant moins de 250 salariés.

L'estimation des engagements est donnée en ne retenant que les salariés âgés d'au moins 50 ans. Les autres engagements n'ont pas été pris en considération au regard de leur échéance lointaine (supérieure à 10 ans).

Pour les situations retenues, les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à 67 ans ;
- taux de progression des salaires 0% ;
- charges sociales sur indemnités :
 - Cadres : 45%
 - Non Cadres : 35% ;
- pas d'actualisation financière ;
- probabilités de survie : table TPRV93 ;
- taux de turn-over : 1%/an constant

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Pour l'ensemble de ses engagements, la société dispose d'un contrat d'assurance affecté dont la valeur à la clôture est de 48.7KE déduits de la somme indiquée ci-dessus.



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et recus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

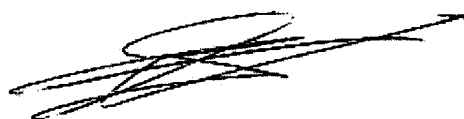
Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	3 821	13 152
Amortissements dérogatoires	1 146	6 373
Sorties immobilisations	6 466	7 800
Litiges / reprises sur provision	15 761	15 000
Pénalités	2 145	



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations diverses

Entité consolidant les comptes de la société

SAS EJ FINANCES II - SIRET 483 693 909
AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN
17500 JONZAC

Honoraires versés au(x) commissaire(s) aux comptes

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes.....	11 950 €
- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.....	€

Parties liées - Code du Commerce - R123-198-11°

Liste des transactions, au sens de l'article R. 123-199-I, effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité

NEANT


COMMISSAIRE AUX COMPTES